

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 2 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 du mois d'octobre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue exceptionnellement à la Salle Municipale, le Jeudi 2 Octobre 2014 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme ROUSSEAU, Mme de LA TOUR, Mr MATHONNEAU, Mme RAGOT.

Procuration :

Mme PAJOU a donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Mme BOUSSEAU a donné procuration à Mme RAGOT Séverine.

Absentes : Mme PAJOU, Mme BOUSSEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 3 Septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2014-10-01- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015.

Mme le Maire explique que chaque année il convient de délibérer au sujet du montant de la redevance assainissement pour l'année 2015. Elle rappelle les tarifs appliqués les années précédentes :

En 2010 :

- Les 40 premiers m³0.86 € le m³
- + de 40 m³.....1.48 € le m³
- Abonnement.....26.26 €

En 2011, 2012, 2013 et 2014 (pas d'augmentation de tarif depuis 2011):

- Les 40 premiers m³**0.88 € le m³**
- + de 40 m³.....**1.50 € le m³**
- Abonnement.....**27.00 €**

Le Conseil Municipal doit déterminer le tarif applicable au 1^{er} Janvier 2015 concernant le service d'assainissement collectif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de maintenir les tarifs suivant pour l'année 2015:

- Les 40 premiers m³**0.88 € le m³**
- + de 40 m³.....**1.50 € le m³**
- Abonnement.....**27.00 €**

2014-10-02 TAXE D'AMENAGEMENT 2015.

La commune de la Caillère Saint Hilaire a mis en place en 2002 la Taxe locale d'équipement. En 2012, cette taxe a été transformée en taxe d'aménagement. Mme le Maire explique que la délibération prise en 2012 ne sera plus applicable à partir du 1^{er} Janvier 2015. Il convient donc de reprendre une délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer **totalem**ent en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du Prêt à Taux Zéro +) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2014-10-03 SALLE MUNICIPALE : RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la dernière consultation concernant la salle municipale avait rendu les résultats suivants :

	Estimatif/ offre	Moins disant	Economie	Proposition d'offre finale
Lot 1 -Gros Œuvre	23 900.00 €			
Balineau Luçon	21 132.04	21 132.04	6 004.55	15 128.49
R2B2 Ste Hermine	22 079.45			
Lot 2 -Plâtrerie, Isolation, Menuiserie	69 300.00			
Renault et fils La Châtaigneraie	102 858.77	102 858.77	infructueux	infructueux
Lot 3 - Revêtement de sols et murs scellés	25 700.00 €			
Calandreau	25 579.84	25 579.84	0.00	25 579.84
Ratureau	26 018.28			
Lot 4 – Mur Mobile	18 400.00 €			
Eole	38 160.00			

Fouasse	35 456.66	35 456.66	suppression	suppression
Lot 5 - Peinture - Nettoyage	18 200.00 €			
Bocquier	17 538.56			
ADC Peinture	11 385.27			
Bétard Châtaigneraie	10 652.74	10 652.74	0.00	10 652.74
Lot 6 -Chauffage	Pas d'estimatif			
ABA Chantonay	56 109.66	56 109.66	étude en cours	étude en cours
VEC Treize Septiers	63 722.15			
ESCIE Saint Philbert	65 887.02			
Lot 7 - Electricité Plomberie, Ventilation	Pas d'estimatif			
ESCIE Saint Philbert	28 077.09	28 077.09	2 677.09 €	25 401.00 €
SORIN Chantonay	35 353.63			
TOTAL GENERAL		279 866.80	8 681.64	76 763.07

Une nouvelle consultation a été lancée pour les lots qui avaient été rendus infructueux, c'est-à-dire le lot 6 chauffage et le lot 7 menuiserie plâtrerie, ce dernier ayant été scindé par corps de métier. La commission d'appel d'offres s'est donc réunie de nouveau afin d'ouvrir les nouvelles propositions des entreprises Mardi 23 Septembre. Les résultats sont les suivants :

	Estimatif/ offre Montant HT	Moins disant	Economie	Proposition d'offre finale
Lot 2A Menuiserie	26 100€			
MAILLAUD PAILLEREAU- Chantonay	27 652.80 €			
Jacques BONNET –Saint Georges de Montaigu	35 206.47 €			
Renault et fils La Châtaigneraie	33 539.83 €			
Lot 2B -Plâtrerie, Isolation,	43 200.00€			
Anthony COUSIN St Prouant	46 338.44 €			
Renault et fils La Châtaigneraie	60 741.46			
Lot 6 -Chauffage	Pas d'estimatif			
ABA Chantonay	51 682.55€			
ESCIE Saint Philbert	56 210.05€			
Géo solaire – Mouilleron	48 238.05 €			
HUMEAU –Les Epesses	44 428.85 €			
SORIN Chantonay	48 408.46			
TURQUAND Pouzauges	59 386.76 €			
VEC Treize Septiers	44 746.95€			

La relance de la consultation a donc été très bénéfique pour la commune. Notamment sur le lot 2 puisque le gain est d'environ 28 000 € HT en scindant le lot. Le lot chauffage gagne également avec environ 14 000 € HT d'économie.

Mme le Maire propose donc de retenir les entreprises les moins disantes dans chaque lot.

	Estimatif/ offre	Moins disant	Economie	Proposition d'offre finale
Lot 1 -Gros Œuvre	23 900.00 €			
Balineau Luçon	21 132.04	21 132.04	6 004.55	15 128.49
R2B2 Ste Hermine	22 079.45			
Lot 2A Menuiserie	26 100€			
MAILLAUD PAILLEREAU-Chantonay	27 652.80 €			27 652.80.
Jacques BONNET –Saint Georges de Montaigu	35 206.47 €			
Renault et fils La Châtaigneraie	33 539.83 €			
Lot 2B -Plâtrerie, Isolation,	43 200.00€			
Anthony COUSIN St Prouant	46 638.44 €			46 638.44
Renault et fils La Châtaigneraie	60 741.46			
Lot 3 - Revêtement de sols et murs scellés	25 700.00 €			
Calandreau	25 579.84	25 579.84	0.00	25 579.84
Rautureau	26 018.28			
Lot 4 – Mur Mobile	18 400.00 €			
Eole	38 160.00			
Fouasse	35 456.66	35 456.66	suppression	suppression
Lot 5 - Peinture - Nettoyage	18 200.00 €			
Bocquier	17 538.56			
ADC Peinture	11 385.27			
Bétard Châtaigneraie	10 652.74	10 652.74	0.00	10 953.85
Lot 6 -Chauffage	Pas d'estimatif			
ABA Chantonay	51 682.55€			
ESCIE Saint Philbert	56 210.05€			
Géo solaire – Mouilleron	48 238.05 €			
HUMEAU –Les Epesses	44 428.85 €			44 428.85
SORIN Chantonay	48 408.46			
TURQUAND Pouzauges	59 386.76 €			
VEC Treize Septiers	44 746.95€			
Lot 7 - Electricité Plomberie, Ventilation	Pas d'estimatif			
ESCIE Saint Philbert	28 077.09	28 077.09	2 677.09 €	25 401.00 €
SORIN Chantonay	35 353.63			
TOTAL GENERAL				195 783.27€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'attribuer le lot 1 Gros œuvre à l'entreprise Balineau- Luçon pour 21 132.04€ HT avec une moins-value immédiate de 6 004.55€ HT par l'abandon de la mise en place du mur mobile. Ce qui portera ce lot à 15 128.49€ HT.
- D'attribuer le lot 2A – Menuiserie à l'entreprise MAILLAUD PAILLEREAU- Chantonay pour un montant de 27 652.80€ HT.
- D'attribuer le lot 2B – Plâtrerie à l'entreprise Anthony COUSIN- Saint Prouant pour un montant de 46 638.44€ HT
- D'attribuer le lot 3 Revêtements de sols et murs à l'entreprise Calandreau – Chantonay pour 25 580.84 € HT.
- D'attribuer le lot 5 Peinture Nettoyage à l'entreprise Bétard – La Châtaigneraie pour 10 953.85€ HT.
- D'attribuer le lot 6 Chauffage à l'entreprise HUMEAU Les Epresses pour 44 428.85€ HT.
- D'attribuer le lot 7 Electricité, Plomberie et ventilation à l'entreprise ESCIE – Saint Philbert du pont Charrault pour 28 077.09 € HT avec une moins-value immédiate de 2 677.09 € HT par l'abandon de la mise en place du mur mobile. Ce qui portera ce lot à 25 401.00 € HT.

Mr Mathonneau demande quelle solution est envisagée pour la maintenance de la chaudière granulée. Après débat, des précisions seront demandées auprès du fournisseur.

D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide au titre de l'enveloppe parlementaire de Mr le Député Hugues FOURAGE a été transmise la semaine dernière. Elle propose également que ce projet soit présenté pour la demande au titre de la DETR 2015 (Dotation des Equipements Territoriaux et Ruraux).

2014-10-04 ASSIETTE GOURMANDE PROPOSITION DE REFINANCEMENT DU PROJET.

Madame le Maire explique que le FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ayant été attribué et versé à la commune pour le restaurant assiette gourmande un refinancement complet a été étudié par la commission finances.

Elle expose au Conseil Municipal l'ensemble des éléments et des propositions de refinancement de l'ensemble de la dette. Ce refinancement fera ensuite l'objet d'un avenant au crédit-bail afin de réintégrer les nouvelles données financières. Cet acte sera notarié et à la charge des locataires.

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à établir tous documents concernant le remboursement intégral du prêt du Crédit Agricole N° 00081847318.
- D'autoriser Mme le Maire à établir tous documents concernant le remboursement intégral du prêt du Crédit Mutuel N°39353/20012505.
- De contracter un emprunt auprès de l'établissement la banque postale pour un montant de 260 000€ échéance et taux fixe de 2.62% sur 15 ans.
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant au crédit-bail réintégrant ce refinancement du dossier.

Afin de réaliser ces différents points, Mme le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget de l'assiette gourmande :

Elle propose les écritures suivantes :

REMBOURSEMENT FISAC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-668 : Autres charges financières	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	2 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	254 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	260 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	254 000.00 €	0.00 €	260 000.00 €
D-276348 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	254 000.00 €	6 000.00 €	260 000.00 €
Total Général		254 000.00 €		254 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:
 De modifier le budget de l'assiette gourmande comme ci-dessus.
 Autorise Mme le maire à signer tous documents.

2014-10-05 QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la société de chasse qui souhaite se voir attribuer une coupe de bois à proximité du cabanon de chasse situé sur l'ancienne ligne chemin de fer. Les chasseurs souhaiteraient réaliser cette coupe afin de permettre le stationnement de plusieurs véhicules. Après débat, le Conseil Municipal confirme que la coupe de bois sera donnée à la société de chasse au prix de 7.5€ le m3 et charge Mr PICANT de ce dossier.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires a bien été envoyée et réceptionnée. Un premier versement devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Le montant s'élève à 50 € par enfant soit pour l'école des p'tits Marrons un montant de 6250 €.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des possibles évolutions d'horaires de l'agence postale. En effet, Mme Crystel DUCHANGE employée pour l'ensemble des matins de la semaine effectue également des permanences à la Jaudonnière tous les après-midi et tous les samedis matin.

Pour le bureau de La Caillère, c'est Melle Audrey DEBEAUMONT qui assure actuellement les permanences du samedi matin. Pour des raisons personnelles, elle ne sera sans doute plus

disponible pour cette permanence à partir de janvier 2015. La question de son remplacement se pose. Mme le Maire propose d'alterner les permanences avec La Jaudonnière. Et donc de fermer l'agence postale un samedi sur deux. Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition. Elle demande également au Conseil Municipal son avis sur la mise en place des mêmes horaires sur l'ouverture de la Mairie. Après un tour de table, le Conseil Municipal, donne un accord de principe mais ce point sera revu ultérieurement.

Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT concernant le stockage du matériel des services techniques. Celui-ci informe le Conseil Municipal que l'atelier municipal n'est plus assez grand pour pouvoir ranger convenablement l'ensemble du matériel qui a été acheté ces dernières années. Il propose la location d'une partie des sous-sols de l'ancienne usine de meuble, appartenant à Mr GRANGIENS. Après visite avec les services techniques des bâtiments 100 ou 200 m² seraient suffisants pour stocker le gros matériel utilisé selon les saisons. Le coût de location au m² serait de 0.90 €HT soit 1.08 € TTC. Le coût annuel d'une location de 100 m² s'élèverait donc à 1296 € TTC par an. Cette solution éviterait la construction d'un nouveau bâtiment et préserverait le matériel d'un stockage en extérieur.

Mme RAGOT souhaiterait que soit étudié la possibilité d'empierrier le chemin pédestre se situant derrière l'actuel espace de pique-nique grand 'rue et débouchant au château d'eau. Elle explique que les enfants domiciliés au bois et se rendant à l'arrêt de bus de la Pinsonnière utilisent ce sentier pour des questions de sécurité pour ne pas cheminer sur la route départementale très fréquentée. Elle explique que ce chemin en hiver est impraticable. Elle informe également que des riverains ayant pour projet de refaire leur toiture sont prêts à faire don des tuiles pour cet empierrement. Le conseil Municipal charge Mr PICANT de l'étude de ce dossier.

Mr de BEAUSSE informe le Conseil Municipal de la réunion de la Commission consultative de Saint Hilaire du Bois. Il explique que des informations ont été transmises à la commission sur les dossiers en cours et notamment le futur aménagement de Saint Hilaire et le programme voirie. Il informe le conseil municipal en retour des points relevés par la commission : La sécurité aux abords de la salle du petit clos et la vitesse des véhicules lors de la traversée du bourg de saint Hilaire.

Mr de BEAUSSE informe ensuite le Conseil Municipal du projet de mise en place de boucle cyclable sur le canton de Sainte Hermine. Il précise qu'il s'agit d'un dossier mis en place par le Conseil Général et relayé au niveau local par les intercommunalités par le biais des offices de tourisme.

Mr Henri CHUPEAU demande à Mme le Maire d'informer l'ARD du mauvais état de la route départementale traversant la zone de la gare.

Mr MATHONNEAU informe Mr PICANT qu'une demande de drainage lui a été demandée dans la rue des rabasteries. Il demande de refaire un point sur le réseau d'eau pluviale de cette rue ainsi que sur la réfection de cette voirie.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.